

**DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC**

AR_2023_034

**ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le Maire de la Commune de CUNAC (Tarn),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L 2212-1 et suivants,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code de commerce,

VU la demande présentée par la Société Les Moulins de la Catalogne, zone Appert – Avenue Georges Frêche 11400 Castelnaudary, relative à l'installation d'un distributeur de pains,

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 avril 2023 n° DEL_2023_021 autorisant l'installation d'un distributeur de pains sur le domaine public et fixant le montant de la redevance,

A R R E T E

Article 1^{er} : La Société, Les Moulins de la Catalogne, est autorisée à occuper 2 m² du domaine public, situés à l'entrée de la place de la Grèze à Cunac.

Article 2 : La présente autorisation est valable à compter du 1^{er} juillet 2023 pour une durée de trois ans. Elle concerne l'implantation d'un distributeur de pains. Cette autorisation doit faire l'objet pour son renouvellement d'une demande écrite un mois avant la fin du contrat.

Article 3 : La Société, Les Moulins de la Catalogne, s'acquittera d'une redevance annuelle fixée à 90 €, payable en un seul versement en début d'année.

Article 4 : La Société, Les Moulins de la Catalogne, veillera à conserver l'emplacement en parfait état de propreté. En cas de détériorations, de dégradations ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs de la Société, Les Moulins de la Catalogne.

Article 5 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par l'occupant, des conditions précitées.

Article 6 : La Société, Les Moulins de la Catalogne, s'engage à rembourser à la Mairie de Cunac, les frais de consommation d'électricité, soit 25 € par mois, payable tous les 3 mois.

Article 7 : Madame la secrétaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUNAC, le 15 juin 2023

Le Maire, Marc VENZAL

Publié et notifié à l'intéressé

Le 19/06/2023

